



Trophée Départemental des Jeunes Pilotes (TD BMX)



Le Comité Départemental de Cyclisme de la Gironde organise le Trophée Départemental des Jeunes Pilotes de **BMX** (TD BMX) 2026. Ce trophée a pour mission d'initier et de faire découvrir les différentes pistes aux néo-pratiquants de la discipline.

Ces rencontres permettront de se familiariser avec les compétitions.

DEFINITION

Le Comité de Gironde organise, avec l'aide des clubs, le Trophée Départemental des Jeunes Pilotes de BMX (TDJ BMX) pour l'année 2026.

Peuvent participer :

- Les nouveaux licenciés avec une prise de licence en 2025 et 2026 âgés entre 6 et 16 ans (U17 maxi).
- Les pilotes seront sélectionnés par leurs éducateurs des clubs participants.
- Toutefois les éducateurs des clubs peuvent sélectionner des pilotes n'ayant jamais participé à des compétitions

Lors de chaque manche, un classement par catégorie sera réalisé et les 3 premiers seront récompensés par le Comité Départemental de Cyclisme mais les clubs organisateurs peuvent récompenser les autres pilotes ayant participé aux finales. A l'issue des manches, un classement général final de tous les pilotes Girondins sera réalisé et les 3 premiers de chaque catégorie seront également récompensés par le Comité de Gironde de Cyclisme.

Tout concurrent qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. Toutes les épreuves se déroulent sur des pistes de clubs Girondins.

La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement et bon déroulement de la course est celle du collège des commissaires désignés pour l'épreuve, la Commission Départementale BMX et le président du Comité Départemental. La commission départementale se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle juge nécessaire au bon déroulement de ce trophée.

1. CALENDRIER

DATES	LIEUX et CLUBS ORGANISATEURS	
Samedi 7 Mars	Bordeaux (<i>Stade Bordelais BMX</i>)	#1
Dimanche 7 Juin	Artigues-près-Bordeaux (<i>Artigues VC</i>)	#2
Samedi 13 Juin	Canéjean (<i>Canéjean BMX Club</i>)	#3
Samedi 26 Septembre	Gujan-Mestras (<i>BMX Gujanais</i>)	#4
Samedi 10 Octobre	Avensan (<i>Avensan Vélo Nature</i>)	FINALE

La remise des récompenses 2026 aura lieu lors de la dernière épreuve, lors de la Finale.



Trophée Départemental des Jeunes Pilotes (TD BMX)



2. PARTICIPATION

Le TD BMX est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices, reprenant les caractéristiques vues dans le paragraphe 1, détenteurs d'une licence délivrée par la FFC le classement de chaque épreuve est établi pour l'ensemble des pilotes inscrits. Le classement final à l'issue des toutes les épreuves concerne uniquement les pilotes licenciés dans un des clubs du département de la Gironde affilié à la FFC.

3. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

CATEGORIES	Année de naissance
U7 G/F	2020-2021
U9 G/F	2018-2019
U11 G/F	2016-2017
U13 G/F	2014-2015
U15 G/F	2012-2013
U17 G/F	2010-2011

Seule l'année de naissance est prise en compte.

4. Horaires des épreuves

Sauf cas particuliers (météo, ...)

TIMING

13H00 – 13H30 : Accueil des participants

13H30 – 14H00 : Essais grille U7 à U11

14H00 – 14H30 : Essais grille U13 à U17

14h45 : Début Compétition

16H30 : Fin suivi des récompenses

A Déterminer les modalités (3 Manches ; consolantes etc..)

5. ENGAGEMENT

Le montant des engagements est fixé à 10.10 €.



Trophée Départemental des Jeunes Pilotes (TD BMX)



Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

A l'avance :

- Par le biais du site sur le site de la FFC « cicleweb »:

Les modifications, ajouts, annulations doivent être faites exclusivement par mail et par le club auprès de l'administrateur de la course, jusqu'au mercredi soir 21h00.

Aucune inscription ne sera prise en compte le samedi.

Il sera possible de faire des ajouts le jour de la compétition, mais seulement si les 3 conditions suivantes sont réunies:

- *Que le responsable du club le demande suffisamment tôt avant le début des courses.*
- *Qu'il y ait des places vacantes sur les feuilles de races de la classe d'âge concernée.*
- *Que soit acquitté le paiement d'une pénalité de 2 €.*

Tous les litiges et problèmes devront être exposés avant la compétition.

Les inscriptions étant closes le mercredi avant l'épreuve.

6. SECOURS

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation. Pour chaque épreuve, l'organisateur met en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point de la piste.

Obligation du club organisateur :

- d'avoir un lieu adapté (emplacement pour les secours)
- 2 personnes secouristes minimum (kit de secours fourni par le CD33)
- 2 secouristes (pompiers volontaires)
- Prévenir les pompiers ou service de secours de la compétition

7. CLASSEMENT

7.1 Classement sur chaque épreuve

L'attribution des points dépend du nombre de participants dans chaque catégorie.

Classement 1: épreuve avec un effectif inférieur à 9 pilotes au départ

Classement 2: épreuve avec un effectif de 10 à 19 pilotes au départ

Classement 3: épreuve avec un effectif supérieur ou égal à 20 pilotes au départ



Trophée Départemental des Jeunes Pilotes (TD BMX)



	Classement 1	Classement 2	Classement 3
1	20	25	30
2	18	22	26
3	16	20	23
4	13	18	20
5	10	16	18
6	7	15	16
7	5	14	14
8	3	13	13
9	1	12	12
10		11	11
11		10	10
12		9	9
13		8	8
14		7	7
15		6	6
16		5	5
17		4	4
18		3	3
19		2	2
20		1	1
21			1
22			1
23			1
24			1
25			1 point ainsi que tous les suivants

Seront déclarés vainqueurs du TD BMX, la fille et/ou le garçon de chaque catégorie qui aura le plus grand nombre de points sur les 5 épreuves. En cas d'ex-æquo au classement final, la place lors de la dernière manche sera prise en compte.

Exemple pour le calcul des points :

Si un pilote termine 2^{ème} sur la 1^{ère} manche sur 10 participants au départ, 4^{ème} à la 2^{ème} manche sur 25 participants au départ et 7^{ème} sur la dernière manche sur 8 participants au départ.

Celui-ci cumulera, 22 (classe 2) + 20 (classe 3) + 5 (classe 1) points correspondant à l'article 5.1, soit un total de 47 points

Un classement individuel par catégorie est établi à chaque manche incluant tous les concurrents, afin de récompenser les trois premiers garçons et filles de chaque catégorie (quelle que soit leur provenance) qui recevront des médailles.

A l'issue de chaque manche, les concurrents se verront attribuer un nombre de points correspondant à leur classement selon la grille ci-dessus. Un classement général provisoire par catégorie regroupant les résultats de tous les pilotes girondins sera établi après chacune des épreuves. Les filles apparaîtront classées avec les garçons et se verront attribuer les points correspondants à leur place obtenue parmi eux.



Trophée Départemental des Jeunes Pilotes (TD BMX)



7.2 Classement général final

Le classement général final du Trophée sera établi pour chacune des catégories à l'issue de l'ensemble des épreuves du trophée par addition des points obtenus sur la totalité des épreuves effectuées par chaque participant.

- ✓ Filles et garçons bénéficieront d'un classement distingué.
- ✓ En cas d'égalité, c'est le résultat obtenu lors de la dernière manche qui permettra de les départager.
- ✓ Les récompenses ne seront attribuées qu'aux pilotes présents.

8. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

9. OBLIGATION DU CLUB ORGANISATEUR

Chaque club organisateur devra mettre à disposition :

- Une piste homologuée
- Un espace secrétariat et secours
- Des Éducateurs et Arbitres (listing envoyé par les clubs en amonts)
- Récompenses pour les finalistes (de la 4^{ème} place à la 8^{ème})

10. OBLIGATION CLUB PARTICIPANT

Établir la liste des pilotes avec les critères de participation.

Avoir un référent désigné Arbitre ou Éducateur de préférence